

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE**

Date d'affichage :  
14 02 2022

**L'an deux mille vingt deux, le 14 février à dix huit heure, le comité syndical du Syndicat Mixte Doubs Loue, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sous la présidence de Monsieur Etienne CORDIER, PRESIDENT**

Date de convocation :  
09 02 2022

Nombre de délégués :

En Exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Absents :

Excusés : 1

**PRESENTS : M CORDIER Etienne, M BARBERET Emmanuel, M BAUD Jean Baptiste, Mme CALINON Séverine M DAVID Franck , M DECOTE Yves, M FASSETNET Gêrôme, M GOUNAND Alain, M MEUGIN Olivier, M PICHON Jean Claude, M VUILLET Christian, M BONGAIN Cédric (suppléant de M THIEBAUT Pierre)**

**EXCUSES : M THIEBAUD Pierre,**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M DAVID Franck**

**22 – 03 Avenant contrat de rivière Doubs**

Le contrat de rivière « Vallée du Doubs & territoires associés » a été signé en 2014, initialement pour une durée de 6 ans, de 2014 à 2020.

Suite à la réalisation du bilan à mi-parcours en 2017/2018, et afin de prendre en compte d'une part le calendrier de mise en place de la nouvelle compétence GEMAPI, et d'autre part l'entrée en vigueur du 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence en 2019, le Comité de rivière avait décidé de mettre à profit une période transitoire couvrant l'année 2018 en vue d'établir un avenant sur la base d'un programme d'action actualisé et resserré pour la seconde phase de mise en œuvre.

Ainsi, signé en 2019, un premier avenant a formalisé les engagements des signataires sur ce nouveau programme toiletté et plus en adéquation avec l'organisation et les capacités financières de la maîtrise d'ouvrage locale, pour la période 2019-2021. Il a également permis d'élargir le périmètre d'intervention du contrat à deux nouveaux sous-bassins prioritaires du SDAGE : le Cusancin et l'Orain.

En 2020, un second avenant a permis de compléter ce programme 2019-2021 avec une série d'opérations ambitieuses sur le sous-bassin versant de la Clauge, et avec des opérations de sensibilisation des scolaires (« classes d'eau ») supplémentaires.

L'arrivée à échéance du délai pour l'engagement des opérations du contrat approchant (dépôt d'un dossier de demande d'aide complet avant le 31/12/21), un bilan intermédiaire de l'état d'avancement des actions a été établi.

Ce troisième avenant vise à proroger le contrat de rivière Vallée du Doubs jusqu'au 31/12/2022. Il s'agit principalement de reporter à 2022 un certain nombre d'opérations en lien avec les objectifs I1 « Rétablir la continuité écologique longitudinale sur le Doubs et ses affluents » et I2 « Améliorer le fonctionnement éco morphologique du Doubs et de ses affluents ».

En effet, certaines opérations ne pourront être engagées d'ici la fin de l'année 2021, pour divers motifs :

- Retards liés aux effets de la crise sanitaire de 2020 et arbitrages budgétaires annuels des collectivités maîtresses d'ouvrage impliquant un report à 2022 ;
- Réorganisation des actions et évolutions des priorités des territoires en lien avec une structuration récente pour l'exercice de la GEMAPI (nécessité de revoir la forme et l'étalement des actions pré-identifiées dans le temps pour les années à venir) ;
- Structuration du territoire encore en cours pour l'exercice de la GEMAPI et attente d'une clarification formelle de la maîtrise d'ouvrage ;
- Blocages techniques ou fonciers, problèmes d'acceptation locale.

**Une année de prolongation du contrat permettra à ces actions, bien amorcées mais pas tout à fait mûres, d'aboutir, et de se concrétiser par des travaux en 2022-2023.**

Le projet d'avenant est joint en annexe, garantissant les taux de financement de l'Agence de l'Eau notamment pour les opérations pour lesquelles le SMDL est maître d'ouvrage.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de vallée Doubs et territoires associés, ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau les demandes d'aide financières correspondantes,

Pour extrait conforme,

A Dole, le 14 février 2022,

Le Président du Syndicat Mixte Doubs Loue,



**M Etienne CORDIER**